

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 23 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAUX Pascal.

Membres présents :

Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse
Madame DESROUSSEAUX Marie-Christine
Monsieur DESROUSSEAUX Pascal
Madame DUCOVAT Delphine
Madame MANIERE Isabelle
Madame VALTON Laura
Monsieur VICQUERY Aurélio

Membres absents représentés :

Madame CONVERT Delphine Pouvoir donné à Mme DUCOVAT Delphine

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 8 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2025
- 2025_23 - Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2026
- 2025_24 - Mise en œuvre des dispositions de la loi de finances pour 2025 relatives aux taxes sur les installations nucléaires de base (INB)
- 2025_25 - Demande de subvention de l'Association d'Animation de Bucey en Othe
- Point sur les associations
- Fêtes et cérémonie : commande de sapins
- Comité Consultatif des Actions Sociales : point sur les colis de fin d'année
- SIGRS : Point sur l'activité
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2025 est approuvé.

2025_23 - Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers Oui/non	Petits diamètres Oui/non	Diamètres vente (b)
2.2	2,19	amélioration	oui			x	Oui	Non	
6.2	2,02	amélioration	oui			x	Oui	Non	
7.2	2,54	amélioration	oui			x	Oui	Non	
14	3,94	amélioration	oui			x	Oui	Non	
15	2,75	amélioration	oui			x	Oui	Non	
5.1	0,57	amélioration	non	x					
6.1	0,75	amélioration	non	x					
7.1	0,43	amélioration	non	x					
17	2,03	amélioration	non		x				
18.1	1,13	amélioration	non		x				

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied, la commune demeurante libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.**

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle 3.4

Report 2028

Motifs : trop tôt pour passer

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le préfet de Région :

4- Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

Parcelles 2,6.2,7.2,14,15, vente du Bois d'œuvre et du taillis petite futaie, et délivrance des Houppiers

Parcelles 5.1,6.1,7.1, éclaircie en vente intégrale

Parcelles 17, 18, délivrance intégrale

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide :

- de répartir l'affouage par foyer
- que la délivrance se fera sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. Pascal DESROUSSEAU, M. Aurélio VIQUÉRY, M. Jacky HANCKE.

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au : 15/10/2026

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

8 voix pour

2025_24 - Mise en œuvre des dispositions de la loi de finances pour 2025 relatives aux taxes sur les installations nucléaires de base (INB)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la loi de finances 2025 a réformé la fiscalité des installations nucléaires de base à compter de 2026.

Auparavant, la taxe de stockage acquittée par l'Andra était calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 2,2 €/m³ auquel était appliqué un coefficient multiplicateur de 1,5 (soit un montant calculé de 3,3 €/m³).

Les nouvelles modalités de fixation de la taxe de stockage conduisent à la création d'un unique "tarif unitaire de stockage" à 3,3 €/m³, sans application de coefficient multiplicateur.

Si le produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube s'élèvera en 2026 au même niveau qu'en 2025, ces nouvelles dispositions doivent toutefois être précisées par voie réglementaire en 2025.

Aussi l'arrêté interministériel fixant le montant du tarif de stockage doit faire l'objet d'une consultation des collectivités territoriales des territoires concernés.

La répartition du produit du tarif de stockage actuellement en vigueur entre les collectivités s'effectue selon les trois périmètres suivants :

- au titre de la zone d'implantation : la communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines ;
- au titre de la zone de proximité : les communes de l'ancienne communauté de communes de Soulaines ;
- au titre de la zone de solidarité : les communes et les EPCI à fiscalité propre fixés chaque année par arrêté préfectoral sur délibération de la commission permanente du conseil départemental de l'Aube. La commune de Bucey-en-Othe pouvant figurer dans les périmètres proximité ou solidarité précités, le conseil municipal doit se prononcer sur le tarif unitaire du projet arrêté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable sur le nouveau tarif de stockage fixé à 3,3€/m³ à compter de 2026.
8 voix pour

2025_25 - Demande de subvention de l'Association d'Animation de Bucey en Othe

Monsieur le Maire explique qu'un courrier de demande de subvention exceptionnelle vient d'être adressé à la mairie de la part de l'AAB, demandant un soutien financier pour financer le Marché de Noël 2025.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

D'ACCORDER à l'AAB une subvention exceptionnelle de 900€.

8 voix pour

- Point sur les associations

BOUGE'OTHE : 4 nouvelles participantes de Bucey.

RENAISSANCE : retour sur la journée organisée lors des journées du Patrimoine : belle participation, le défilé aux lampions a été suivi par une quinzaine d'enfants, le feu d'artifice était beau, la journée a été couronné de succès.

COUTURE : préparation des décors pour Noël

- Fêtes et cérémonie : commande de sapins

17 sapins sont commandés dont 1 de 4.00 m. Retrait courant novembre.

- Comité Consultatif des Actions Sociales : point sur les colis de fin d'année

27 colis solo et 19 colis duo ont été commandés.

ADMR : retour sur l'AG

- Budget du Département : 17 000 000 € + 1 000 000 € supplémentaire cette année
- Budget pour le Canton d'Estissac : 580 000 €
- Des formations d'aide-soignante sont proposées à 1 salarié par secteur, coût 40 000 €
- Achat de sacs d'intervention
- Achats de véhicules
- Prime de fin d'année

- SIGRS : Point sur l'activité

Retour sur la réunion du 02 juillet

Retour sur la réunion avec AG NET quant à la remise en état demandée pendant les vacances

Info sur la date de la réunion avec le personnel le 07 octobre

Info sur la date de l'AG de Têtes de Lin'Othe le 29 septembre

Questions diverses

- Sépulture LEBRAS : parcelle n° 32 de 237 m², elle est bornée aux 4 coins, entourée de grillage et d'arbustes.
 - Relevage de la tombe : famille OK
 - Reprise du marbre par les pompes funèbres
 - Prendre contact avec les pompes funèbres
 - La commune accepte le don, voir frais notaire
 - L'utilisation de cette parcelle serait une plateforme de stockage
- Utilisation de la salle 22 par les ouvriers du chantier de l'Eglise car il fait froid et ils demandent à faire leurs pauses en intérieur au chaud.
- Retour sur les différentes doléances et les problèmes rencontrés avec des habitants.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h10.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance

Monsieur DESROUSSEAUX Pascal,
Maire

